

**COMMUNE DE  
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Salle Polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **M. Bernard CORRE, Maire**.

**Présents** : M. Bernard CORRE (Maire), M<sup>me</sup> BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M<sup>me</sup> Maria-Christine GOUBEL, M. QUAIRE, M<sup>me</sup> JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M<sup>me</sup> GAILLE, M<sup>me</sup> SOARES, M. FAYET, M<sup>me</sup> BRADEL, M. GODEFROY, M<sup>me</sup> ARNOUX, M. GOUGAT, M. BUCK, M. MARQUIS, M<sup>me</sup> PORTEJOIE, M<sup>me</sup> GONDAT, M. BERTIN, M<sup>me</sup> FINAT, M. LEDET, M<sup>me</sup> RICHE, M. MORIGNAT (Conseillers municipaux).

*M. Hadrien FAYET a été élu secrétaire de séance*

\* \* \* \* \*

*Monsieur le Maire invite les élus présents à observer une minute de silence en hommage au professeur Samuel PATY et aux 3 victimes du terrorisme de la ville de Nice.*

\* \* \*

**APPROBATION** à l'unanimité du compte rendu du 14 septembre 2020 par les membres présents.

**I/ DELIBERATIONS** : votées à l'unanimité (*sauf point n°7 : à la majorité*)

**1/ PERSONNEL**

- **Tableau des effectifs** : suite à 3 départs en retraite (2 Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> classe et 1 Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe) dont les postes sont restés vacants, il est décidé de les supprimer, et de créer 2 emplois d'Adjoint Technique à temps complet en remplacement au service technique et à la cantine scolaire.
- **Astreinte hivernale 2020-2021** : comme chaque année, une période d'astreinte d'environ 3 mois est votée afin que le personnel technique puisse assurer l'entretien de la voirie (en cas de neige, verglas, obstacles divers, etc...). Cette période d'astreinte, du 06 décembre au 28 février 2021, est assurée hebdomadairement par un agent qui percevra une indemnité de 149,48€ brut.
- **Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) jeune** : l'Etat permet, par l'intermédiaire de la mission locale, d'embaucher des jeunes de 25 ans révolus, en contrat renouvelable, avec une prise en charge à hauteur de 65%. A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, l'ALSH bénéficiera de la présence de Marion SEGAUD en remplacement d'un agent en disponibilité.
- **Compte Epargne Temps** : le projet de mise en place du CET est à l'étude et sera présenté à un prochain CM.

**2/ URBANISME** :

- a) **EPF-SMAF AUVERGNE** : cet organisme foncier nous propose un projet de convention de gardiennage pour permettre à la Commune de prendre possession, à titre transitoire, de la parcelle cadastrée section AO n°291 (faisant partie du projet de création du centre-bourg), mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la présente convention ;
- b) **Alignements** : des parcelles suivantes :
  - cadastrée section AR n°597 de 183 m<sup>2</sup> figurant au compte de Monsieur Gérard GOSP, située rue des Bordes à Creuzier-le-Vieux, au prix de 3€ le m<sup>2</sup> soit 549€ ;

- cadastrée section AL n°401 de 15 m<sup>2</sup> figurant au compte des consorts SARRAZIN, et située rue de Vignolles à Creuzier-le-Vieux, au prix de 3€ le m<sup>2</sup> soit 45€ ;

c) **Acquisitions** : des parcelles suivantes :

- cadastrée section AO n°103 d'une surface de 34m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts AUROY, rue des Guinards, afin de régulariser l'accès à une borne incendie situé sur celle-ci, au prix de 102€, soit 3€ le m<sup>2</sup> ;

- (suite à changement de notaire) cadastrées section AN n°634, 635, 638 et 639 pour une surface totale de 122m<sup>2</sup>, figurant au compte des consorts ROUSSEAU, et situées 35 rue de la Montagne Verte, au prix de 366€ soit 3€ le m<sup>2</sup> (acte notarié en l'étude de Maître Bertrand GOUMY située 2, place de la Source Intermittente à Bellerive-sur-Allier, cette délibération annule et remplace celle prise à ce sujet lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020).

- pour le local « esthétique » du bâtiment communal Pôle Multiservices, situé place des Guinards, dont la cession avait été votée au CM du 14 septembre 2020, l'acte notarié sera rédigé par Maître Lionel LAFFAY (Saint-Yorre) au lieu de Maître de Boissy (cette délibération annule et remplace celle prise à ce sujet lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2020).

d) **Extension du réseau public d'électricité** : demande du SDE03 de pouvoir alimenter en électricité la parcelle AE n°850 rue des Bravets ; ces travaux d'extension d'une longueur de 40 mètres et d'un coût total de 4 110,00<sup>€HT</sup>, seront facturés 1 849,00<sup>€HT</sup> au titre de la part communale.

### 3/ **PLAN DE RELANCE** : demande de subvention au Département

Dans le cadre du plan de relance économique et solidaire du Conseil Départemental, et plus particulièrement dans le cadre de la thématique « Aide au bâti », les communes peuvent solliciter une subvention de 30% avec un plafond de dépenses de 40 000<sup>€HT</sup>. Notre commune présentera donc une demande pour des travaux prévus dans plusieurs bâtiments communaux (la Salle Polyvalente, le hangar Gamet, le restaurant scolaire et le stade Vichy-Rhue) pour un montant total de 40 458,07<sup>€HT</sup> (48 549,68<sup>€TTC</sup>), ce qui permettra une aide de 12 000,00€ (30% du plafond de 40 000€).

### 4/ **BUDGET 2020** : décision modificative de crédits

Afin de pouvoir honorer plusieurs factures d'investissement présentées aux membres du CM, et imputables à des articles comptables ou opérations dépourvus suffisamment de crédit, il est nécessaire d'effectuer des transferts de crédits de sommes équivalentes d'autres comptes.

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21316 (21) - 128 : Equipements du cimetière	50,00		
21318 (21) - 135 : Autres bâtiments publics	13 100,00		
21318 (21) - 151 : Autres bâtiments publics	10 997,00		
2152 (21) - 161 : Installations de voirie	-11 000,00		
21731 (21) - 161 : Bâtiments publics	-14 251,00		
2184 (21) - 147 : Mobilier	804,00		
2188 (21) - 123 : Autres immobilisations co	300,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## **5/ APPLICATION PEPIT**

Le CAUE de l'Allier, dans le cadre de sa mission de promotion du patrimoine, a mis en place un nouvel outil de sensibilisation destiné au grand public, nommé « Pépit ». Ce dispositif a pour objectif de faire connaître, découvrir et apprécier les différents patrimoines (matériel et immatériel) par le principe d'une chasse aux trésors animée, transmettre une culture et une connaissance du territoire Allier par le biais d'une observation active, pratiquer les Patrimoines Bourbonnais afin de susciter une prise de conscience identitaire sur ce qui nous entoure, et utiliser les outils technologiques (Smartphone, GPS principe Géocaching) pour solliciter l'intérêt des plus jeunes.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention parcours (conception du parcours et son intégration sur l'application « Pépit », pour un montant prévisionnel de 3720€), une convention matériels (qui couvre la fourniture des contenants, carnets, stylos et badges nécessaires au jeu d'un montant de 700€) et une convention maintenance (qui permet un contact permanent entre la commune et le CAUE pour la maintenance du lieu de cache et les échanges d'information au bon déroulement du jeu, gratuit).

## **6/ CAVEAUX URNE** : tarif de revente

Suite à l'acquisition de 2 caveaux urne (73x73 avec bouchons chez l'entreprise SFT DESMARD), il est nécessaire de fixer le tarif de leur revente aux administrés. Le tarif sera au prix coûtant soit 366<sup>€TTC</sup> l'unité.

## **7/ COMMISSIONS COMMUNALES**

Suite à plusieurs demandes d'élus (démission et intégration), il est proposé les modifications de composition de certaines commissions communales suivantes :

- commission « Personnel Communal » : remplacement de Monsieur Gilbert CROUZIER par Mme Sophie SOARES ;
- commission « Démocratie Participative – Communication - Economie Dynamique » : intégration de Messieurs Jean-Marie GODEFROY et Davy GOUGAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (Messieurs BERTIN, LEDET, MORIGNAT et Mme RICHE se sont abstenus) et à main levée, ces modifications.

*Cette délibération modifie le tableau des commissions voté lors du Conseil Municipal du 15 juin 2020.*

\* \* \* \* \*

## **II/ QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire fait lecture et répond à 2 questions posées par écrit par Monsieur Christian BERTIN :

- « Les élus de l'opposition aimeraient savoir si vous avez décidé d'amender le règlement intérieur car il est noté dans votre résumé du CM du 14/09/2020 qu'un avenant à ce sujet pourrait être rédigé » : Monsieur le Maire répond par la négative car plusieurs services consultés (tels que l'association des Maires et Vichy Communauté) ont confirmé la légalité du RICM voté le 14/09/20 ;
- « L'article 28 du RICM précise qu'il doit être fait un compte-rendu à chaque fois qu'une commission se réunit, compris celle du personnel. Ce n'est pas le cas. Pourquoi ? » : le Maire répond qu'en effet un compte-rendu est prévu mais qu'il est strictement confidentiel et destiné aux seuls membres de ladite commission, et non à tous les élus.

La séance s'est achevée à 20h00